

« **HOLIDAYS ON ICE : NO LIMIT** »

**Le samedi 29 mars 2025 à 14h00 à Aréna Orléans**

Ce spectacle inédit mêle avec brio le frisson de la réalité virtuelle à l'élégance du patinage artistique et emmène le public dans un monde où l'impossible devient possible.

Rejoignez le héros FLYNN et ses amis, dans de palpitantes aventures de mondes imaginaires à la recherche de la femme qu'il aime.

Laissez-vous surprendre par des projections vidéos saisissantes et un impressionnant système de lumière cinétique, unique au monde, qui transforment la glace en scènes éblouissantes, mêlant décors futuristes et classiques intemporels. Avec près de 40 patineurs parmi les meilleurs du monde et d'incroyables acrobates qui volent au-dessus de la glace, NO LIMITS vous offre un moment de romance et de beauté à couper le souffle dont vous vous souviendrez.

**Programme de la journée:**

**Afin de ne pas augmenter sensiblement le prix, le déplacement pour le concert reste à votre charge. Le co-voiturage doit être privilégié. Nous tenons à votre disposition la liste des participants.**

**Tarif comprenant le billet d'entrée (non inclus le transport)**

	Montant par personne
<b>ASCEISTES</b>	<b>35,00 €</b>
Extérieurs (adultes et enfants de +12 ans)	<b>40,00 €</b>

***PRIORITÉ** donnée aux ascéistes et par ordre d'inscription*

**Inscrivez vous vite : Groupe limité à 21 participants**

**Inscription pour le 7 février 2025 impératif**

à retourner à Jean-Luc TENIN (06 58 45 70 72) ou Laëtitia GOUNY (02 37 20 40 73)

DDT/ASCE28 - 17, place de la République CS40517

28 008 CHARTRES Cedex - Tél : 02.37.20.40.60

-----  
Bulletin d'inscription – Sortie « Holidays on Ice » Date : le samedi 29 mars 2025

**NOM** ..... **PRENOM**

**Service** .....

**Adresse personnelle**.....

**Tél portable obligatoire**

**Montant du règlement : 35 € X ... personnes + 40 € X ... personnes =.....**

**Paiement en deux (2) fois : oui / non**

**ATTENTION** : Pour les activités proposées par l'ASCEE avec réservation, et en cas de désistement de dernière minute, l'association se réserve le droit de garder le paiement .À charge pour la personne de se trouver un remplaçant